



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9568^e séance

Vendredi 8 mars 2024, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Yamazaki.	(Japon)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Dai Bing
	Équateur	M. De La Gasca
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M ^{me} Jaraud-Darnault
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Afonso
	République de Corée	M. Sangjin Kim
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Sierra Leone	M. George
	Slovénie	M. Žbogar
	Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/223, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le projet de résolution britannique (S/2024/223) dont le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui a pour objectif apparemment noble de permettre au Conseil d'exprimer son appui à un cessez-le-feu au Soudan, d'accroître l'accès humanitaire et d'appuyer les efforts de médiation de l'ONU. Or, la plupart de ces efforts sont déjà en cours, notamment grâce à l'attitude constructive des autorités soudanaises.

Il est surprenant que, dans le cas du Soudan, nos collègues occidentaux, invoquant la nécessité d'une solution urgente à la situation humanitaire, aient proposé d'adopter rapidement une résolution du Conseil appelant clairement à la cessation des hostilités. Dans le même temps, il n'y a pas eu de consultations en personne sur le projet de résolution, les propositions constructives ont été ignorées et le processus lui-même a été précipité. Nous ne nous faisons pas d'illusions sur les véritables intentions des pays occidentaux. Cependant, leur politique de deux poids, deux mesures est d'autant plus flagrante que ces mêmes pays retardent l'adoption d'un projet de résolution sur un cessez-le-feu dans la bande de Gaza, où se déroule un véritable massacre qui a fait plus de 30 000 morts en cinq mois. À chaque fois, les États-Unis utilisent leur veto, cherchent à gagner du temps, exigent que l'on attende les résultats de leur « diplomatie directe sur le terrain ». Rien de tel n'est proposé pour ce qui est du Soudan, bien qu'il y ait actuellement une chance de mettre en place des efforts de médiation. Pensent-ils vraiment que cette duplicité n'est pas évidente pour tout le monde ?

Dès le départ, la Russie a suggéré que nous nous contentions d'un document plus approprié à la situation du Soudan, c'est-à-dire une déclaration à la presse ou une déclaration de la présidence. Malheureusement, nos appels n'ont pas été entendus et nous n'avons jamais reçu d'explication claire. Et le facteur temps n'a rien à y voir. Il n'est plus pertinent d'évoquer l'urgence de remédier à la situation née de la fermeture, par le Soudan, des voies d'acheminement de l'aide à travers la frontière avec le Tchad. Les autorités soudanaises ont fait preuve d'une attitude constructive lorsqu'elles ont décidé, le 5 mars, d'autoriser l'acheminement de fournitures humanitaires par voie terrestre, via des points de passage aux frontières avec le Tchad, le Soudan du Sud et l'Égypte, ainsi que par voie aérienne, vers un certain nombre d'aéroports.

Nous appelons nos collègues à se garder d'utiliser le Conseil de sécurité pour servir leurs propres ambitions géopolitiques, et à aborder les discussions sur la situation en République du Soudan du point de vue des intérêts du peuple de ce pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Chine, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Sierra Leone, Slovénie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Fédération de Russie

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, zéro voix contre et une abstention. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2724 (2024).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Avec l'adoption de la résolution 2724 (2024), le Conseil de sécurité envoie un message fort et clair aux Forces armées soudanaises et aux Forces d'appui rapide : elles doivent convenir d'une cessation immédiate des hostilités pendant le mois de ramadan. Ce message s'inscrit en droite ligne de l'appel lancé par le Secrétaire général et l'Union africaine. Nous exhortons les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide à donner suite à

cet appel international unanime à privilégier la paix et à faire taire les armes. Nous exhortons également les belligérants à instaurer la confiance et à s'efforcer de parvenir à un règlement durable du conflit par le dialogue.

La situation au Soudan est très préoccupante et la population soudanaise a de très lourds besoins humanitaires. Nous appuyons les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile tandis qu'ils s'emploient à aider les populations dans le besoin et nous insistons sur la nécessité d'un accès humanitaire complet, rapide, sûr et sans entrave. Nous accueillons favorablement tous les efforts de médiation qui cherchent à mettre un terme à ce conflit d'une grande violence et encourageons l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Ramtane Lamamra, à compléter et coordonner les efforts régionaux.

Le Conseil doit continuer d'appuyer les efforts en faveur de la paix au Soudan. Nous attendons avec impatience d'œuvrer à cet objectif, avec le système des Nations Unies, la région et les autres membres du Conseil. À cet égard, je remercie mes collègues au Conseil de leur mobilisation autour de cette résolution. Je tiens également à remercier notre équipe, ainsi que tous les collègues et experts qui se sont mis d'accord sur le texte.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie s'est abstenue dans le vote sur la résolution préparée par le Royaume-Uni concernant une cessation des hostilités au Soudan (résolution 2724 (2024)). Nous avons décidé de pas voter contre ce projet de résolution, car il en va de la vie de la population soudanaise qui subit les conséquences du conflit dans tout le pays.

Mettre fin à la violence au Soudan doit sans nul doute être l'objectif premier non seulement du Conseil de sécurité mais aussi, et surtout, des Soudanais eux-mêmes. Nous avons toujours appelé les parties soudanaises à agir en ce sens car nous pensons que c'est ainsi qu'elles résoudreont tous les problèmes auxquels elles sont confrontées et qu'elles parviendront à un règlement politique et diplomatique.

Nous sommes convaincus que c'est au premier chef au Soudan que revient la responsabilité de la situation dans le pays. Les Soudanais eux-mêmes peuvent et doivent déterminer leur propre avenir. Il incombe aux représentants responsables de la communauté internationale, notamment les membres du Conseil de sécurité, de faciliter cela et non d'imposer leurs propres règles et principes à un État souverain. Cela passe par des mesures tangibles, un travail minutieux et une approche constructive, qui encourage les parties soudanaises à trouver des compromis.

Je voudrais aborder séparément la question de l'aide et de l'accès humanitaires. Nous restons fermement convaincus qu'une assistance humanitaire doit impérativement respecter les principes directeurs énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, selon lesquels toute aide aux pays dans le besoin sera fournie avec le consentement des gouvernements concernés et en étroite coordination avec eux. Nous partons du principe que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les autres acteurs humanitaires agiront dans le plein respect de la souveraineté du Soudan.

Pour terminer, nous tenons à souligner notre appui à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Soudan et à exprimer l'espoir que le peuple soudanais parviendra bientôt, sans avoir à subir de diktats étrangers, à régler le conflit et à restaurer l'ordre politique et social dans son pays.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent que le Conseil de sécurité se soit uni pour adopter la résolution d'aujourd'hui (résolution 2724 (2024)). Je tiens à féliciter le Royaume-Uni des efforts que la délégation britannique a consentis pour tenter de réunir le consensus sur ce texte.

Près d'un an après le début du conflit, il est important que le Conseil se soit exprimé d'une seule voix pour condamner la violence, exiger un cessez-le-feu et appeler les parties à veiller à l'élimination des obstacles à l'acheminement d'une aide humanitaire cruciale.

Nous prenons acte de l'annonce, cette semaine, que le Gouvernement soudanais avait accepté l'ouverture d'une voie d'accès terrestre à travers la frontière nord du Tchad et d'une voie aérienne, mais c'est insuffisant. Répondre aux besoins humanitaires urgents de tous les Soudanais et Soudanaises exige de veiller à un accès sans entrave aux régions les plus durement touchées du Soudan, grâce à de multiples points d'entrée à travers les lignes et les frontières. Il est urgent de prendre d'autres mesures pour qu'une aide vitale parvienne aux populations les plus vulnérables du Soudan.

Si le commandement des Forces armées soudanaises ne revient pas sur les interdictions relatives à l'aide transfrontière, la population soudanaise sera confrontée à davantage de morts et de souffrances inutiles. Les Forces armées soudanaises comme les Forces d'appui rapide doivent faciliter un accès sans entrave de l'aide humanitaire afin d'éviter une catastrophe, et elles doivent honorer leurs obligations au titre du droit international humanitaire. Les deux conditions requises pour empêcher une famine et une catastrophe à long terme sont un cessez-le-feu et un accès humanitaire sans entrave.

Nous condamnons avec la plus grande énergie les atrocités commises par les deux parties au Soudan. Nous exigeons que les parties fassent davantage pour protéger les civils – et non les prendre pour cible – en toutes circonstances, pour respecter les droits humains et pour se conformer aux obligations que leur fait le droit international humanitaire.

Nous l'avons déjà dit, cette tragédie n'a que trop duré. Nous devons nous unir pour prévenir et endiguer l'afflux d'armes qui alimente le conflit. Nous remercions le Conseil de son travail sur le texte du projet de résolution relatif au Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan (S/2024/212). Nous demandons aux membres d'appuyer également l'adoption de ce projet de résolution aujourd'hui pour proroger le mandat du Groupe d'experts.

Enfin, nous renouvelons notre soutien à l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan, M. Ramtane Lamamra. Nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour appuyer ses travaux.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a voté pour la résolution 2724 (2024) qui vient d'être adoptée et qui demande aux parties au conflit au Soudan de cesser les hostilités pendant le mois de ramadan.

Cela fait bientôt un an que le conflit a éclaté au Soudan. Il a entraîné de lourdes pertes civiles et une grave crise humanitaire, et son onde de choc s'étend. Tout cela est très regrettable. Le mois de ramadan, un moment particulièrement sacré pour les musulmans, approche à grands pas. Nous appelons les parties au conflit à faire passer les intérêts du pays et de son peuple avant toute autre considération, à observer effectivement une cessation des hostilités et à appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité par des mesures concrètes. La communauté internationale doit continuer d'intensifier ses efforts diplomatiques et de médiation afin de créer des conditions propices aux négociations de paix entre les parties, en vue de rétablir une paix globale au Soudan dès que possible. Dans le même temps, les mesures correspondantes doivent être prises dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays, en se gardant de toute ingérence dans ses affaires intérieures.

La Chine salue les efforts récemment déployés par le Gouvernement soudanais pour ouvrir des points de passage de la frontière aux organismes humanitaires des Nations Unies afin de garantir l'accès de l'aide humanitaire. Nous appelons la communauté internationale à continuer d'aider, dans le respect des principes humanitaires des Nations Unies, le Soudan et les pays voisins à améliorer leur capacité de réponse humanitaire afin d'éviter que la crise humanitaire ne s'aggrave. Il convient de signaler qu'en demandant la cessation des hostilités au Soudan, le Conseil aurait pu

s'exprimer avec une plus grande unité, mais la délégation chargée de la rédaction n'a pas fait d'efforts supplémentaires à cette fin, ce que nous trouvons regrettable.

La vie de toutes les personnes dans le monde est précieuse. Tandis qu'il adopte une résolution sur un cessez-le-feu au Soudan pendant le mois du ramadan, le Conseil de sécurité ne doit pas oublier que la population de Gaza continue de souffrir sous les bombardements. La communauté internationale doit insister sur un cessez-le-feu immédiat et la fin du conflit à Gaza, afin de donner à la population un espoir de survie et de garantir les conditions de sécurité requises pour que les musulmans puissent mener leurs célébrations religieuses.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Je prononce cette explication de vote au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Mozambique, la Sierra Leone et mon pays, l'Algérie, ainsi que du Guyana.

Nous remercions le Royaume-Uni des efforts soutenus qu'il a déployés dans le cadre du processus de négociation malgré les contraintes de temps. Il ne fait aucun doute pour nous que cette résolution (résolution 2724 (2024)) contribuera de manière importante au bien-être de la population soudanaise. Aujourd'hui marque une étape importante, qui ouvrira la voie à un Soudan pacifique et stable, grâce à l'adoption par le Conseil de sécurité de cette résolution appelant à un cessez-le-feu pendant le mois sacré du ramadan. Cette action résolue traduit un engagement collectif à promouvoir la paix et la stabilité dans le pays en cette période sacrée et spirituellement importante. Aussi espérons-nous que les acteurs soudanais saisiront cette occasion pour déposer les armes et instaurer un climat propice au dialogue, à l'amélioration de l'accès humanitaire et à la cessation des hostilités, afin de progresser ensemble sur la voie d'un avenir pacifique.

Nous saluons la décision louable prise par les autorités soudanaises de faciliter l'accès humanitaire à travers différents points de passage de la frontière. Par leur ouverture, le Gouvernement soudanais offre une bouée de sauvetage aux populations qui se trouvent dans les zones touchées et ont besoin d'une aide d'urgence.

À ce stade, il est fondamental d'accorder la priorité à la coordination des efforts régionaux et internationaux et d'harmoniser les différentes initiatives. L'objectif est de rapprocher les différents acteurs internes pour un dialogue inclusif afin de trouver des solutions soudanaises aux problèmes soudanais, sans aucune ingérence étrangère – je le répète, sans aucune ingérence étrangère – et, à terme, de forger un chemin vers une paix viable.

Nous tenons à redire notre appui indéfectible au Secrétaire général, à son envoyé personnel, à l'Union africaine et à l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour leurs efforts de médiation et leurs bons offices, ainsi que pour leur action en faveur du dialogue, de la réconciliation et de solutions durables pour le bien-être du peuple soudanais.

Pour terminer, le Guyana, le Mozambique, la Sierra Leone et l'Algérie réaffirment leur engagement à travailler de manière constructive et sans relâche avec les membres du Conseil de sécurité pour un avenir pacifique et prospère au Soudan.

La séance est levée à 15 h 25.